

ANJOU

PLAN D'ACTION EN SÉCURITÉ URBAINE 2019-2021

POUR UN MEILLEUR VIVRE-ENSEMBLE

Anjou
Montréal

Mot du maire



Avec l'adoption de ce premier plan d'action en sécurité urbaine, l'arrondissement d'Anjou réitère auprès des Angevins son engagement à prioriser la qualité de vie de ses citoyens.

Tout en proposant bon nombre d'actions préventives qui visent à améliorer la sécurité des enfants et leur famille et à maintenir des milieux de vie paisibles et sécuritaires pour les personnes aînées, notre plan innove à certains égards. Il propose d'élargir la notion de sécurité urbaine pour y inclure des interventions favorisant le développement de la communauté pour un meilleur « vivre-ensemble ».

Ainsi, faire davantage de place aux jeunes, rappeler les notions de civisme, prendre en compte les attentes des personnes issues de l'immigration et valoriser les relations interculturelles et intergénérationnelles, pour ne nommer que celles-là, sont autant d'actions pour favoriser l'inclusion et la diversité et ainsi préserver la qualité de vie des Angevins.

Notre plan est très certainement ambitieux au regard des ressources financières dont nous disposons pour sa réalisation. Et sa mise en œuvre ne sera possible que grâce à la participation de partenaires dévoués qui partagent notre vision et qui, pour certains, agiront en tant que porteurs d'actions.

En appui à nos partenaires, il nous est apparu essentiel de mettre sur pied un comité local en sécurité urbaine. Avec ce comité, nous comptons soutenir et coordonner la mise en place des actions du plan afin d'optimiser les ressources et les efforts qui y seront consacrés.

Enfin, je tiens à remercier les intervenants et les partenaires qui ont contribué à la réflexion et aux discussions ayant mené à l'élaboration de ce plan. Il est le reflet de notre volonté commune d'agir pour Anjou.

Pour les élus et moi-même, ce plan d'action en sécurité urbaine est l'une de nos priorités pour Anjou.



Luis Miranda
Maire d'arrondissement et
conseiller de la Ville de Montréal

Anjou
Montréal

Démarche

L'arrondissement d'Anjou a confié au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) le mandat de réaliser un diagnostic local de sécurité sur son territoire. Ce mandat visait à cerner davantage les facteurs de risque menant aux méfaits et à l'insécurité vécu par des citoyens ainsi qu'à mieux comprendre les phénomènes liés à la criminalité.

Diverses sources d'information ont été utilisées par le CIPC pour établir son diagnostic. Les renseignements du Service de police de la Ville de Montréal et des données de profils sociodémographique et économique[1] ont permis de tracer un portrait plus juste des problématiques en matière de sécurité urbaine selon les quartiers de l'arrondissement.

En ajout à cette collecte d'informations et de données, un groupe de discussion composé d'intervenants des milieux communautaire, scolaire, institutionnel et municipal a été créé pour alimenter la réflexion. Animées par le CIPC et le Réseau d'échange et de soutien aux actions locales (RESAL), les séances de discussion ont permis aux participants de déterminer les principaux enjeux inhérents à la transformation sociodémographique d'Anjou et de convenir de pistes d'actions visant l'amélioration des relations interculturelles et intergénérationnelles.

Le sentiment de sécurité et la sécurité des personnes lors de leurs déplacements se sont également avérés des enjeux prioritaires. L'implication de la Police de quartier 46 (PDQ 46) et de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) ont contribué à la proposition d'actions préventives.

La Direction de la culture, des sports des loisirs et du développement social, qui a coordonné l'élaboration de ce plan d'action, tient à remercier grandement toutes les personnes qui y ont contribué.

1. Toutes les données sociodémographiques présentées dans ce plan proviennent de Statistique Canada (2006-2016)

Liste des sigles

CIPC:	Centre international pour la prévention de la criminalité
CIUSSS:	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
MDJ:	La Maison de jeunes Le Chemin faisant inc.
OMHM:	Office municipal d'habitation de Montréal
OSA:	Opération surveillance Anjou (OSA)
PIMJ:	Programme d'intervention de milieu jeunesse de la Ville de Montréal
PDQ 46:	Police de quartier, poste 46
PTI:	Programme triennal d'immobilisation
RESAL:	Réseau d'échanges et de soutien aux actions locales
SAC Anjou:	Service d'aide communautaire d'Anjou inc.
SIM:	Service de sécurité incendie de Montréal, caserne 28
SPVM:	Service de police de la Ville de Montréal
TANDEM:	Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements

DIRECTIONS DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU:

DA:	Direction de l'arrondissement
DAUSE:	Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
DCSLDS:	Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
DSARCG:	Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe
DTP:	Direction des travaux publics



Groupe de discussion

PARTICIPANTS

Mario Boivin,
Association de soccer Anjou

Jocelyne Lanouette,
Carrefour des femmes d'Anjou

Jeanne Françoise Nsanganiyumukama,
Carrefour des femmes d'Anjou

Mélanie Lacroix,
Carrefour jeunesse-emploi Anjou/Saint-Justin

Jean-François Girard,
Carrefour jeunesse-emploi Anjou/Saint-Justin

Amparo Duarte,
Carrefour Solidarité Anjou

Rubi Ramirez,
Carrefour Solidarité Anjou

Gaspar Mésidor,
Centre humanitaire d'organisation de ressources et de références d'Anjou

Rémy Berthelot,
CIUSSS de l'Est-de-l'Île

François Gagné,
Concertation Anjou

Marie-Claude Delisle,
École Jacques-Rousseau

Richard Gilbert,
École secondaire d'Anjou

Yves Gauthier,
École Saint-Joseph

Annie Cinq-Mars,
La Maison de jeunes Le Chemin faisant inc.

Lyne Normandeau,
Opération Surveillance Anjou (OSA)

Michel Normandeau,
Opération Surveillance Anjou (OSA)

Michael Chartrand,
lieutenant, PdQ 46

Francine Baril,
Service d'aide communautaire Anjou inc.

Chantal Gagnon,
Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA d'Anjou)

Diane Dubois,
Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA d'Anjou)

Milène Roger-Tessier,
YMCA – Réussite scolaire

POUR L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU

Luis Miranda,
maire d'arrondissement et conseiller de la Ville

Andrée Héneault,
conseiller de la Ville

Richard Leblanc,
conseiller d'arrondissement

Kristine Marolais,
conseillère d'arrondissement

Lynne Shand,
conseillère d'arrondissement

Chérif M. Ferah,
directeur d'arrondissement

Martin Savaria,
directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social

Josée Mondou,
chef de division, Programmes et soutien aux organismes

Magdalena Michalowska,
chef de division, Culture et bibliothèque

Robert Denis, chef de division,
Permis et inspections

Michèle Demers,
agente technique en urbanisme

André Maisonneuve,
agent de développement

Crédits

RÉALISATION DU DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ URBAINE

Pier-Alexandre Lemaire, analyste et chargé de projet, Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC)

ANIMATION DU GROUPE DE DISCUSSION

Pier-Alexandre Lemaire, avec le soutien de René-André Brisebois, M,Sc. Criminologie, coordonnateur du Réseau d'échanges et de soutien aux actions locales (RESAL)

RÉDACTION

André Maisonneuve

Révision du contenu :
Rémy Berthelot, Michael Chartrand, Michèle Demers, Guylaine Déziel, Martine Grenier, Arianne Justafort, Pier-Alexandre Lemaire, Pierre-Luc Lortie, Magdalena Michalowska, Josée Mondou, Martin Savaria

CONCEPTION GRAPHIQUE

Boo! Design Inc

Axe1

PRÉVENTION PAR L'AMÉNAGEMENT DU MILIEU ET PRÉVENTION SITUATIONNELLE

1.1 OBJECTIF:
AMÉLIORER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ ET PRÉVENIR LA CRIMINALITÉ

Contexte

La prévention par l'aménagement du milieu et la prévention situationnelle peuvent améliorer le sentiment de sécurité des résidents, réduire les crimes opportunistes et favoriser la cohabitation sociale. Ces deux concepts font référence aux interventions permettant, d'une part, de prévenir les délits contre la personne et la propriété, les incivilités, le vandalisme sur le mobilier urbain et, d'autre part, d'améliorer le sentiment de sécurité chez soi ou lorsque l'on marche seul le soir dans son quartier. Ces interventions agissent directement sur la qualité de vie des résidents et peuvent affecter leur intérêt à s'adonner à une activité à l'extérieur de leur domicile.

Mais qu'en est-il pour Anjou? Les données sur la criminalité du poste de quartier 46 du SPVM (2016) ont permis de constater que le taux de criminalité à Anjou est l'un des plus faibles sur l'île de Montréal et qu'il est légèrement en baisse depuis les dernières années. Le sentiment de sécurité des citoyens est, dans l'ensemble, tout à fait acceptable dans l'arrondissement. Toutefois, afin de préserver sa qualité de vie, l'arrondissement d'Anjou et ses partenaires doivent poursuivre leurs efforts de prévention en déterminant les secteurs où les résidents sont plus susceptibles d'éprouver un sentiment d'insécurité, tout en réduisant les risques de méfaits potentiels.

[...le taux de criminalité à Anjou est l'un des plus faibles sur l'île de Montréal et est légèrement en baisse depuis les dernières années...]

Il est important de prendre en considération que le sentiment d'insécurité varie selon divers facteurs. On pense notamment à l'âge des citoyens, à l'entretien et la propreté des rues, à l'état du mobilier urbain, à l'ajout d'éclairage dans l'espace public, à la réfection des aménagements et des aires de jeux dans les parcs, à la fréquence des interventions policières, à la présence de gangs, aux graffitis, ainsi qu'aux risques de collisions impliquant des piétons, des cyclistes et des conducteurs de véhicules. Les interventions policières représentent certes un facteur de protection qui devra être ajusté selon les circonstances, mais l'on doit prévoir compléter ces interventions en tenant compte des préoccupations des résidents. Une fois cette étape franchie, des solutions adaptées seront mises en place afin d'améliorer ou de consolider les conditions qui contribuent au sentiment de sécurité des résidents.





ACTIONS À METTRE EN PLACE	PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES À LA RÉALISATION	SOURCE DE FINANCEMENT	ÉCHÉANCIER
1.1.1 Sonder les résidents des secteurs du Bas-Anjou, Des Roseraies et du Haut-Anjou afin d'évaluer leur sentiment de sécurité et la pertinence de mettre en place des interventions précises pour contrer, notamment, les incivilités et les méfaits dans ces secteurs.	▶ **Opération surveillance Anjou** PDQ 46	DCSLDS TANDEM	2019-2020
1.1.2 Selon une approche de bon voisinage, réaliser des marches exploratoires avec les résidents dans les secteurs du Bas-Anjou, Des Roseraies et du Haut-Anjou. Cette action permettrait de relever les aspects positifs des lieux et les facteurs générant l'insécurité dans le but de guider la mise en place de mesures correctrices.	▶ **Opération surveillance Anjou** PDQ 46 DTP DAUSE DCSLDS	DCSLDS TANDEM	2019-2020
1.1.3 Poursuivre la sensibilisation auprès des personnes aînées afin de réduire l'accès d'intrus à leur immeuble dans le but de sécuriser ces milieux de vie et d'augmenter le sentiment de sécurité des résidents.	▶ **Opération surveillance Anjou** PDQ 46 OMHM	DCSLDS TANDEM	2019-2021
1.1.4 Réaliser diverses activités de sensibilisation auprès des résidents pour prévenir la criminalité à leur endroit et améliorer leur sentiment de sécurité.	▶ **Opération surveillance Anjou** PDQ 46 DCSLDS	DCSLDS TANDEM	2019-2021

Axe1

PRÉVENTION PAR L'AMÉNAGEMENT DU MILIEU ET PRÉVENTION SITUATIONNELLE

1.2 OBJECTIF:
PRÉVENIR LES COLLISIONS IMPLIQUANT LES PIÉTONS, LES CYCLISTES ET LES CONDUCTEURS DE VÉHICULE

Contexte

L'un des volets prioritaires de la sécurité urbaine est la prévention des collisions impliquant les piétons, les cyclistes et les conducteurs de véhicules. Anjou voit sa population se densifier un peu plus chaque année, et l'usage de l'automobile ne fait pas relâche. Dans ce contexte, valoriser le transport actif pour se rendre à l'école, au travail, à une aire de jeux ou pour le plaisir de pratiquer une activité en solo ou en famille doit s'accompagner de mesures afin de prévenir les collisions et de générer un sentiment de sécurité. L'idée même de se rendre à destination en marchant, en courant ou en utilisant son vélo est influencée, entre autres, par les aspects sécuritaires anticipés lors du déplacement. Cet enjeu devient particulièrement important pour les parents de jeunes enfants et pour les personnes aînées qui peuvent éviter de marcher ou d'utiliser leur vélo afin de prévenir un risque de collision. Ainsi, le partage des voies publiques, le respect du code de la sécurité routière, la signalisation, la fluidité de la circulation automobile et le marquage au sol sont autant de composantes sur lesquelles l'arrondissement doit agir afin de réduire davantage les risques de collisions et d'améliorer le sentiment de sécurité.

[...le partage des voies publiques, le respect du code de la sécurité routière, la signalisation, la fluidité de la circulation automobile et le marquage au sol sont autant de composantes sur lesquelles l'arrondissement doit agir...]





ACTIONS À METTRE EN PLACE	PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES À LA RÉALISATION	SOURCE DE FINANCEMENT	ÉCHÉANCIER
1.2.1 Participer à la campagne de sensibilisation «Le mois du piéton» à l'automne.	▶ **PDQ 46** Opération surveillance Anjou DCSLDS	SPVM	2019-2021
1.2.2 Réaliser une tournée annuelle dans les écoles pour sensibiliser les élèves au code de la sécurité routière et encourager le transport actif en toute sécurité.	▶ **PDQ 46** Opération surveillance Anjou DCSLDS	SPVM	2019-2021
1.2.3 Assurer la sécurité et la cohabitation entre les piétons, les cyclistes et les conducteurs de véhicules sur le territoire de l'arrondissement en prévoyant des mesures particulières lors de l'élaboration du Plan local de déplacements d'Anjou.	▶ **DAUSE**	DAUSE	2019-2020
1.2.4 Inciter les conducteurs à respecter la vitesse autorisée afin de prévenir les collisions en installant des panneaux mobiles d'affichage de vitesse sur différents tronçons de rues et de boulevards.	▶ **DAUSE** PDQ 46 DTP	Arrondissement d'Anjou	2020
1.2.5 Évaluer la faisabilité d'installer des radars photo à certains feux de circulation et certaines intersections afin de prévenir les collisions impliquant les piétons.	▶ **DAUSE** PDQ 46 DTP	À déterminer	2019

Axe2

AMÉLIORATION DES RELATIONS INTERCULTURELLES ET INTERGÉNÉRATIONNELLES

2.1 OBJECTIF: FAVORISER LA COHABITATION SOCIALE

Contexte

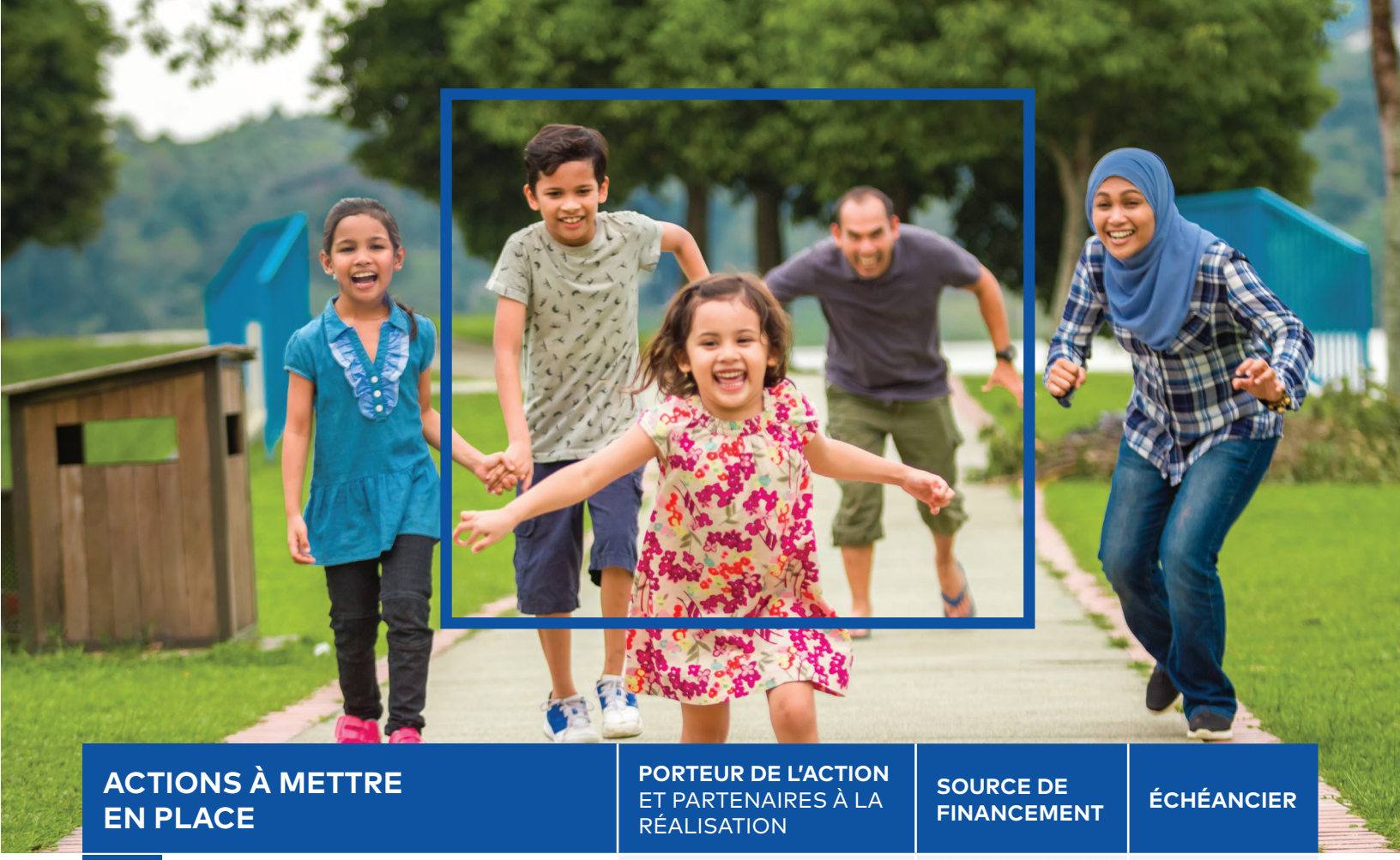
Anjou est un milieu recherché pour sa qualité de vie. On y dénombre 43800 habitants. Son profil sociodémographique (2016) s'apparente à une mosaïque interculturelle et intergénérationnelle – une tendance qui se confirme depuis 2006. L'arrondissement est reconnu pour son accueil des personnes âgées de 65 ans et plus, qui comptent pour 23% de la population, soit le ratio le plus élevé à Montréal, alors que les jeunes de 24 ans et moins représentent 27% des Angevins. Les personnes issues de l'immigration composent, quant à elles, le tiers des résidents du territoire pour un total de 13955 personnes. Près du tiers des Angevins (13300 personnes) s'identifie à une minorité visible. Plus d'un résident sur deux est issu directement de l'immigration: 54% des citoyens sont soit nés à l'étranger ou ont au moins un parent né à l'extérieur du Canada. Entre 2011 et 2016, les nouveaux arrivants en provenance de l'Algérie, d'Haïti, du Maroc et de la Moldavie ont principalement contribué à la croissance démographique d'Anjou. Fait à noter, l'arrondissement d'Anjou a été désigné, en 2018, «Territoire d'inclusion prioritaire» (TIP) par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM). La désignation TIP, attribuée à huit arrondissements regroupés en six territoires, s'accompagne de ressources en vue de favoriser l'intégration socioéconomique des personnes issues de l'immigration récente.

Les échanges du groupe de discussion ont démontré que l'amélioration des relations interculturelles et intergénérationnelles est un enjeu qui découle de cette transformation sociodémographique. Il importe d'agir sur cet enjeu à titre préventif afin de maintenir la cohabitation sociale. À cet effet, l'on doit encourager le développement des relations de bon voisinage, prendre en compte les aspirations des personnes issues de l'immigration, favoriser le rapprochement interculturel, s'ouvrir à la différence et voir au renforcement du sentiment d'appartenance.

Toutefois, les perceptions entretenues par les personnes aînées à l'égard des jeunes et des personnes issues de l'immigration ne sont pas toutes favorables. Bien que le sentiment de sécurité chez les aînés reste fort et que les perceptions à l'égard du travail des policiers demeurent bonnes, la médiatisation d'actes répréhensibles commis par des jeunes ou des personnes issues d'une minorité visible peut facilement alimenter la peur et la méfiance envers un groupe ou l'autre. En comprenant davantage les attentes des jeunes et des personnes issues de l'immigration, en leur faisant davantage de place et en favorisant les rencontres avec les personnes aînées, nous pourrons non seulement contrer l'exclusion et la marginalisation vécue par certaines personnes, mais également améliorer le sentiment de sécurité chez les aînés.

[...on doit encourager le développement des relations de bon voisinage...]





ACTIONS À METTRE EN PLACE	PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES À LA RÉALISATION	SOURCE DE FINANCEMENT	ÉCHÉANCIER
2.1.1 S'assurer de prendre en compte les attentes de la population angevine issues de la diversité ethnoculturelle lors de la planification de l'offre de service en culture, en sports, en loisir et en développement social.	**DCSLDS** Organismes partenaires reconnus		2019-2021
2.1.2 Mettre en place un service d'intervenants de milieu qui tiennent compte des initiatives existantes et dont le travail consisterait à patrouiller dans les parcs, les centres de loisirs, les installations et les bibliothèques afin de promouvoir le civisme, de rappeler l'utilisation adéquate des services et de désamorcer les conflits.	**DCSLDS** Organismes partenaires reconnus intéressés	Politique de l'enfant	2019-2021
2.1.3 Encourager le bon voisinage entre les résidents, notamment ceux des secteurs du Bas-Anjou, Des Roseraies et du Haut-Anjou, en organisant, selon les saisons, des activités dans les parcs et les installations de l'arrondissement.	**Opération surveillance Anjou** DCSLDS	DCSLDS Politique de l'enfant	2019-2021
2.1.4 Offrir des ateliers de loisirs intergénérationnels assortis d'une composante interculturelle afin de favoriser le développement des relations entre les personnes aînées et les jeunes.	**DCSLDS** Organismes partenaires reconnus intéressés	Politique de l'enfant	2019-2021

Axe2

AMÉLIORATION DES RELATIONS INTERCULTURELLES ET INTERGÉNÉRATIONNELLES

2.2 OBJECTIF:
PROMOUVOIR LE CIVISME AUPRÈS DES JEUNES

Contexte

La notion de civisme réfère au respect que l'on porte aux personnes, aux biens et à la communauté dans son ensemble. C'est également le respect des règles de conduite et des normes sociales selon les milieux de vie que l'on fréquente: l'école, la bibliothèque, le centre de loisirs, l'aréna, le parc, la rue, etc. L'apprentissage du civisme se fait dès le plus jeune âge dans la famille et à la garderie. Être poli, rendre service, s'ouvrir à la différence des autres, prendre soin de son environnement, faire preuve d'habiletés sociales dans les relations avec les autres, adopter les règles de conduite attendues dans un lieu donné sont autant d'attitudes et de comportements à apprendre pour établir des relations harmonieuses, épanouissantes et pacifiques. Le civisme permet de contrer les comportements associés aux méfaits, aux conflits avec l'autorité, à l'intimidation, à la discrimination et au racisme. Le civisme facilite la vie en groupe, prépare à devenir citoyen d'une communauté inclusive et interculturelle et contribue au maintien d'un milieu de vie sécuritaire. Le civisme est un reflet du sentiment d'appartenance à la communauté.

L'éducation au civisme incombe certes aux parents, mais une fois que les enfants fréquentent l'espace public et qu'ils se détachent peu à peu de la famille, les intervenants scolaires, municipaux, communautaires et institutionnels prennent, en quelque sorte, le relais. L'arrondissement d'Anjou souhaite collaborer avec ses partenaires à l'instauration de mesures et d'interventions pour que la notion de civisme soit davantage partagée.

[...Être poli, rendre service, s'ouvrir à la différence des autres, prendre soin de son environnement, faire preuve d'habiletés sociales dans les relations avec les autres, adopter les règles de conduite attendues dans un lieu donné sont autant d'attitudes et de comportements à apprendre pour établir des relations harmonieuses, épanouissantes et pacifiques...]







ACTIONS À METTRE EN PLACE	PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES À LA RÉALISATION	SOURCE DE FINANCEMENT	ÉCHÉANCIER
2.2.1 Inventorier les interventions dans les milieux scolaire et communautaire relatives au civisme chez les jeunes, aux comportements associés à la marginalisation et aux conflits entre les pairs et avec l'autorité, afin de développer et de coordonner des actions complémentaires visant l'épanouissement des jeunes.	**Concertation Anjou** Milieu scolaire Organismes partenaires reconnus CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, PDQ 46, DCSLDS		2019-2021
2.2.2 Offrir des projets de bénévolat aux jeunes âgés de 15 à 30 ans. Les accompagner pour développer les compétences nécessaires à cette activité d'entraide et valoriser leur engagement civique.	**DCSLDS** Milieu scolaire Organismes partenaires reconnus PDQ 46	Programme d'intervention de milieu jeunesse (PIMJ)	2021

Axe2

AMÉLIORATION DES RELATIONS INTERCULTURELLES ET INTERGÉNÉRATIONNELLES

2.3 OBJECTIF: BONIFIER L'ACCESSIBILITÉ DES JEUNES AUX SERVICES MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES

Contexte

La pratique d'activités sportives, culturelles ou de loisirs est autant d'occasions de socialisation, d'apprentissage de la vie en groupe et des règles de conduite. Ces activités favorisent l'épanouissement de soi et l'intégration sociale dans un contexte multiethnique. L'accès à davantage d'activités organisées et offertes gratuitement ou en pratique libre pour les jeunes a été souligné par le groupe de discussion. Certaines périodes, telles que les soirs de semaine, entre 18h et 20h, les fins de semaine, l'automne, l'hiver ainsi que durant la semaine de relâche gagneraient à être mieux desservies.

Il faut reconnaître que l'arrondissement d'Anjou améliore d'année en année son offre de services auprès des jeunes. Le défi est de s'assurer que l'ensemble des activités offertes tant par l'arrondissement que par le milieu scolaire ou le milieu associatif correspond aux besoins des jeunes et que chacune des activités est complémentaire. L'approche concertée permettra de répondre à cette préoccupation en faisant appel à l'expertise de chacun.

ACTIONS À METTRE EN PLACE	PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES À LA RÉALISATION	SOURCE DE FINANCE-MENT	ÉCHÉANCIER
2.3.1 Aménager une place extérieure de socialisation dans les trois secteurs suivants: aréna Chaumont, parc Des Roseraies et parc Lucie-Bruneau. Afin d'encourager la fréquentation, les places seront dotées d'un signal wi-fi et animées par un intervenant de milieu à certaines périodes.	**DCSLDS** PDQ 46 Organismes partenaires reconnus	PTI – arrondisse-ment	2019-2021
2.3.2 Entreprendre une réflexion sur l'offre de service et d'activités pour les jeunes de 6 à 17 ans proposée par les organismes partenaires reconnus et l'arrondissement. Cette réflexion vise à d'apporter les ajustements nécessaires afin que l'offre globale soit complémentaire et inclusive et qu'elle réponde davantage aux besoins exprimés par les jeunes.	**DCSLDS** Organismes partenaires reconnus PDQ 46	DCSLDS	2020
2.3.3 Aménager des modules d'exercices dédiés aux jeunes âgés de 12 ans et plus afin d'encourager la pratique libre d'activités (par exemple: parcours d'exercices, parc de planches à roulettes, mur d'escalade, etc.).	**DCSLDS**	PTI – arrondisse-ment	2019-2021
2.3.4 Augmenter l'accès aux installations sportives et de loisirs existantes (terrains de soccer, de tennis et de baseball, tables de billard, gymnases, etc.).	**DCSLDS**		2019-2021
2.3.5 Offrir des activités de loisirs à l'automne et à l'hiver dans les installations intérieures et extérieures de l'arrondissement.	**DCSLDS**	Politique de l'enfant	2019-2021
2.3.6 Bonifier les activités offertes par les Ateliers-Soleil pour la clientèle adolescente.	**DCSLDS**	Politique de l'enfant	2019-2021

Axe3 ACTION CONCERTÉE

3.1 OBJECTIF: ASSURER UN LEADERSHIP LOCAL EN SÉCURITÉ URBAINE

Contexte

Maintenir le sentiment de sécurité tout comme la sécurité des personnes et des biens demande un effort continu de la part de tous les intervenants. Selon les circonstances et les événements, des initiatives doivent être mises en place pour prévenir ou contrer les problématiques socio-urbaines. Afin de maximiser les ressources mises en jeu à ce chapitre et d'en assurer une coordination efficiente, l'action concertée demeure l'approche à privilégier. La concertation permettra de mobiliser les intervenants du milieu angevin concernés par la sécurité urbaine selon leur mission respective et offrira une valeur ajoutée, soit celle d'agir positivement sur le sentiment de sécurité et de comprendre davantage les facteurs associés à la criminalité afin de mieux la prévenir. Au regard de ses compétences municipales, l'arrondissement d'Anjou est tout désigné pour assurer un leadership local auprès des partenaires du milieu angevin en matière de sécurité urbaine.



ACTIONS À METTRE EN PLACE	PORTEUR DE L'ACTION ET PARTENAIRES À LA RÉALISATION	SOURCE DE FINANCEMENT	ÉCHÉANCIER
3.1.1 Créer un comité local en sécurité urbaine réunissant des représentants des instances du milieu angevin dont le mandat consistera notamment à : • Assurer le suivi du plan d'action, notamment selon des indicateurs de résultats à déterminer par le comité; • Assurer la coordination des actions des intervenants afin d'en maximiser les impacts; • Soutenir les initiatives visant à mieux prévenir la criminalité et à maintenir le sentiment de sécurité; • Exercer une veille stratégique relative aux problématiques socio-urbaines pouvant survenir dans l'espace public par le partage d'information.	**Direction de l'arrondissement** Élus DCSLDS MDJ Anjou OSA PDQ 46 SAC Anjou SIM – caserne 28 **Sur invitation:** CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal DAUSE DTP DSARCG Milieu scolaire Organismes partenaires reconnus		2019



ville.montreal.qc.ca